

Avis administratif
Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la communauté urbaine de Lyon

REVISION N°1

Territoire de la commune de DECINES-CHARPIEU
Réalisation d'un stade d'environ 60 000 places et d'un programme de constructions pour des équipements connexes sur le site du Montout

ENQUETE PUBLIQUE
du mardi 14 juin 2011 au lundi 18 juillet 2011 inclus

Par arrêté n°2011-05-19-R-0204 en date du 19 mai 2011, Monsieur le Président de la communauté urbaine de Lyon a décidé de soumettre à enquête publique le dossier de révision n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la communauté urbaine de Lyon sur le territoire de la commune de Décines-Charpieu.

Le projet de révision concerne la réalisation d'un stade d'une capacité d'environ 60 000 places et d'un programme de constructions pour des équipements connexes à destination principalement hôtelière, tertiaire, de commerces de surface limitée et de loisirs. L'ensemble couvre une superficie d'environ 50 hectares, sur le territoire de la commune de Décines-Charpieu, sur le site du Montout, site majeur pour le développement de l'agglomération depuis 1992, entre l'avenue Jean Jaurès au nord et la rue Marceau au sud.

Par décision de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lyon n° E11000053 / 69 en date du 24 février 2011, une commission d'enquête a été désignée, présidée par Monsieur Jean-Marie LAHITETTE.

Ont été désignés en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête, Messieurs Charles ZILLIOX, Jean-Paul DENUELLE, André LANOTTE et Bernard SOLENTE.

Ont été désignés en qualité de membres suppléants de la commission d'enquête, Messieurs André MOINGEON et Pierre-Bernard TEYSSIER.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier dans les mairies de chaque commune membre de la communauté urbaine de Lyon, dans les mairies des neuf arrondissements de la ville de Lyon, ainsi qu'au siège de la communauté urbaine de Lyon, siège de l'enquête publique, et adresser leurs observations par écrit à Monsieur le Président de la commission d'enquête, sous couvert de Monsieur le Président de la communauté urbaine de Lyon, délégation générale au développement urbain - direction de la planification et des politiques d'agglomération - service territoires et planification - 20 rue du Lac - 69003 LYON.

Elles pourront également les consigner sur un registre déposé à cet effet dans les mairies de chaque commune membre de la communauté urbaine, dans les mairies des neuf arrondissements de la ville de Lyon et à l'Hôtel de la communauté urbaine de Lyon, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de réception du public.

Un membre au moins de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public :

- à la mairie de Décines-Charpieu le vendredi 17 juin 2011 de 9 h à 12 h,
- au centre technique municipal de Chassieu, 27 chemin de l'Afrique, le vendredi 17 juin 2011 de 14 h à 17 h,
- à la mairie de Meyzieu le mardi 21 juin 2011 de 9 h à 12 h,
- à la mairie de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7°, le mardi 21 juin 2011 de 14 h à 17 h,
- à la mairie de Bron, développement urbain, 140 avenue Franklin Roosevelt, le mardi 21 juin 2011 de 14 h à 17 h,
- au centre technique municipal de Chassieu, 27 chemin de l'Afrique, le mardi 28 juin 2011 de 9 h à 12 h,
- à la mairie de Saint Priest le mardi 28 juin 2011 de 14 h à 17 h,
- à la mairie de Jonage le mardi 28 juin 2011 de 14 h à 17 h,
- à la mairie de Meyzieu le mercredi 29 juin 2011 de 9 h à 12 h,
- à la mairie de Décines-Charpieu le mercredi 29 juin 2011 de 14 h à 17 h,
- à la mairie de Villeurbanne le mercredi 6 juillet 2011 de 9 h à 12 h,
- à la mairie de Vaulx en Velin, service urbanisme, 15 rue Jules Romains, le mercredi 6 juillet 2011 de 14 h à 17 h,
- au centre technique municipal de Chassieu, 27 chemin de l'Afrique, le lundi 11 juillet 2011 de 14 h à 17 h,
- à la mairie de Meyzieu le mardi 12 juillet 2011 de 9 h à 12 h,
- à la mairie de Décines-Charpieu le mardi 12 juillet 2011 de 14 h à 17 h.
- à l'hôtel de Communauté le lundi 18 juillet 2011 de 9 h à 12 h.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront transmis au Président de la communauté urbaine de Lyon. Ils seront tenus à la disposition du public dans les mairies de chaque commune membre de la communauté urbaine, dans les mairies des neuf arrondissements de la ville de Lyon et à l'Hôtel de la communauté urbaine de Lyon. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Président de la communauté urbaine de Lyon

Gérard COLLOMB